

A & R EXPERTISE

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : LE CANNET (06110), 11 Chemin de l'Industrie — Le Canéopole C
531 525 756 RCS CANNES**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2024
--

A 20 heures au siège social.

Monsieur Christopher DEMESLAY,

Demeurant à ANTIBES (06600) – Parc Marepolis – Bât C2 – 644 Chemin du Puy.

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A & R EXPERTISE,

Associé Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Bruno DEMESLAY, gérant non associé.

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Bruno DEMESLAY de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour :

-Monsieur Christopher DEMESLAY

Demeurant à ANTIBES (06600) – Parc Marepolis – Bât C2 – 644 Chemin du Puy.

Monsieur Christopher DEMESLAY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

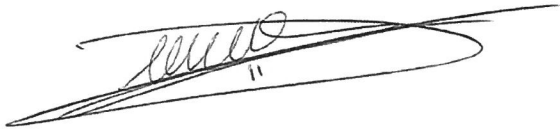
De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique

Monsieur Christopher DEMESLAY

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.